



## Antisocial, tu perds ton sang-froid !

Dans l'affaire de la « **chemise arrachée du DRH d'Air France** », Myriam El Khomri et le gouvernement de François Hollande ont franchi une nouvelle fois « **le Rubicon social** » en validant le licenciement du délégué CGT, Vincent Martinez, contre l'avis de l'inspection du travail... !

Après les atteintes au droit de manifester, après le passage en force du 49.3 pour faire passer la loi travail contre l'avis de la majorité des organisations syndicales et de la population, voilà que le gouvernement, dans un esprit revancharde, encourage la criminalisation de l'action syndicale.

Le SNJ-CGT dénonce une « chasse aux sorcières » insupportable et s'étonne d'une décision arrivant hors-délai.

En effet, le 3 février dernier, suite au refus de la DIRECCTE d'autoriser le licenciement du délégué CGT, la direction d'Air France a déposé un recours auprès de Myriam El Khomri afin qu'elle autorise le licenciement de Vincent Martinez. La ministre avait quatre mois, à compter de cette date, pour statuer sur cette demande de licenciement. N'ayant reçu aucune réponse en date du 3 juin, le licenciement de Vincent a été implicitement rejeté, conformément à l'article R2422-1 du Code du Travail.

Par ailleurs, plusieurs journalistes ont enquêté et montré la fragilité des accusations de la DRH d'Air France à l'encontre du délégué syndical et sa volonté farouche de se débarrasser de ce salarié « gênant ».

Dialogue social caricaturé, criminalisation des actions syndicales, violences policières...

Mobilisons-nous pour que la journée d'action **du 15 septembre 2016** soit une réponse à la hauteur du mépris de ce gouvernement.

Paris, le 10/08/2016